

## Ordures ménagères

### Un service renforcé pour faire face à la saison touristique et aux aléas de l'hiver.

Chaque hiver, l'arrivée des vacanciers multiplie la population de notre territoire jusqu'à 5 voir 10 fois selon les stations. Cette hausse se répercute sur la quantité de déchets à collecter. À cela s'ajoutent la neige et le verglas qui compliquent les tournées de ramassage. Afin de faire face à ces difficultés, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc prépare la saison bien en amont, dès le printemps.

« Notre service déchets de la Communauté de Communes s'organise pour préserver la qualité d'accueil de nos stations chaque hiver. Nous mettons en place de nombreux moyens en personnel et en matériel pour permettre cela », explique Patrick KOLLIBAY, Vice-Président, en charge des Ordures ménagères.

Les équipes de collectes sont renforcées : six saisonniers sont embauchés du 15 décembre au 15 avril. Ce qui permet d'augmenter la fréquence de ramassage.

Une équipe complémentaire (un chauffeur et deux ripeurs à bord d'un camion) réalise des collectes supplémentaires de bacs roulants dans le Val Montjoie (Les Contamines-Montjoie et Saint-Gervais) et deux équipes de plus effectuent un travail similaire dans le Val d'Arly (Megève et Praz-Sur-Arly). À Combloux, le camion ramasse les ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés le matin et les emballages l'après-midi alors qu'en basse saison, la matinée suffit pour tout collecter. C'est uniquement grâce à ces mesures de renfort que les services parviennent à faire face à l'accroissement de l'activité.

### Les habitants sont aussi appelés à participer au maintien de la qualité de leur cadre de vie

Les élus appellent leurs concitoyens à contribuer par de petits gestes à la propreté de leurs villages : porter ses déchets ménagers dans le conteneur suivant quand le plus proche est déjà plein et déposer ses encombrants, notamment les cartons dans l'une des quatre déchèteries intercommunales ouvertes durant toute l'année.

« Avec ce service, nous souhaitons avant tout préserver le cadre de vie de nos concitoyens. C'est pourquoi nous avons mis en place une adresse mail et un numéro de téléphone spécifiques pour être encore plus à l'écoute de leurs demandes et de leurs réclamations. Si une personne constate un dépôt sauvage ou un manquement dans la collecte des déchets, nous l'invitons à nous le signaler au **04 50 78 12 73** ou par mail : **dechets@ccpmb.fr** » précise Patrick KOLLIBAY.



#### CONTACT